

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

**Excusés** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Pierrette POUSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Manoël DUDOUIT, Mme Aurélie VERGIN

**Secrétaire de séance** : M. Cyril PANIEL

**Date de convocation** : 16 mai 2024

**Date d'affichage** : 5 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 28

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

**Délib. n°2024-043 : Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2024**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours (mobilité, vêtements ou outils de professionnels, frais liés à une formation...). Depuis 2018, la gestion administrative et financière du FAJ est confiée à la Ligue de l'enseignement de Normandie.

En 2023, 751 jeunes ont bénéficié d'**actions individuelles** (15 580 €) :

- aides liées à la subsistance : alimentation, hygiène, vêtements de 1<sup>ère</sup> nécessité
- aides liées à l'insertion : vêtements ou outils professionnels, formation, mobilité (86 aides ont servi au financement du permis de conduire)

Le FAJ porte également des **actions collectives** (mobilité, citoyenneté, emploi, logement, subsistance) pour 188 500 €.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FAJ calculée selon la formule suivante :

**0,23 € X population municipale**

Pour 2024, la contribution communale s'élèvera à **945 €** (0,23 € x 4 106 habitants population municipale = 944,38 € arrondi à 945 €).

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de 945 € au titre de l'année 2024.**

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 050-200063592-20240523-DELIB2024\_043-AU



Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

